

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE  
MRC DE KAMOURASKA**

**AVIS PUBLIC**

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement sur la citation d'un immeuble patrimonial à Saint-Denis-De La Bouteillerie.

1. Que lors de la réunion de ce conseil tenue le 5 juillet 2022, un avis de motion a été présenté relativement à l'adoption éventuelle d'un règlement visant à *citer un immeuble patrimonial* au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c P-.002). L'immeuble faisant l'objet de ce règlement est le suivant :

Le cimetière, dont un mur de pierre et le charnier en faisant partie, sis au 0 route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 4 007 942 du cadastre du Québec.

2. Que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité Saint-Denis-De La Bouteillerie tiendra une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 25 juillet 2022 à 15 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c P-.002).

**DONNÉ À Saint-Denis-De La Bouteillerie CE 12<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE juillet 2022.**

  
Anne Desjardins, Directrice générale  
et Greffière-trésorière